



Travail pendant mes congés payés rémunération

Par **Karasiam**, le **30/01/2020** à **22:25**

Bonjour, aide soignante, j'ai posé mes congés payés à partir du 27 janvier. Le 1er jour de mes congés payés mon employeur m'a appelé à 21h30 (je travaille de nuit) pour me demander de dépanner pour une situation exceptionnelle, j'ai accepté et j'ai donc travaillé 2 nuits sur 2 de mes congés payés. Comment dans ce cas là cela se passe ? Dois-t-on me payer et me devoir 2 autres jours de cp ? Mon employeur veut me payer en heures sup mais ne pas me rendre 2 cp. C'est la convention 51, est-ce que je peux accepter ou doit-on me payer et me rendre 2 cp ? Par avance merci de vos conseils

Par **Lag0**, le **30/01/2020** à **23:27**

Bonjour,

Il est, normalement, interdit de travailler durant des congés payés, l'employeur doit donc annuler les congés pour les jours où vous avez travaillé.

Il ne peut pas à la fois vous considérer en congé et vous rémunérer en heures supplémentaires.

Par **Karasiam**, le **01/02/2020** à **14:48**

D accord merci. C est un peu compliqué, je vais voir avec ma direction.